



COMMUNIQUÉ

Démoussage et décapage

Pour la première fois, le service Propreté de la Ville de Cahors procède au démoussage de la voirie concernée par l'apparition de mousses, essentiellement sur les parties ombragées. Cette action doit se dérouler par temps clair et nécessite l'utilisation d'un produit 100 % végétal et respectant les normes environnementales qui interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires. Actuellement, un agent de la Ville est chargé d'inspecter les secteurs et d'intervenir selon la propagation des mousses sur les chaussées et les trottoirs.

Les secteurs concernés jusqu'à la fin avril s'attachent à une intervention équilibrée dans tous les quartiers de la ville :

Avenues du Général Leclerc-Hauteclocque, Édouard-Herriot, rues Jacques-Brel du Pape Jean XXII.

Quartiers Lamothe et Bellevue à partir du 19 avril

Centre-ville selon les repérages à partir du 23 avril

Centre historique selon les repérages à partir du 2 mai.

Comme tous les ans au printemps, le service Propreté est également mobilisé sur le décapage par jet d'eau à haute pression des voiries, places et trottoirs traités en béton désactivé. Ce décapage concerne la totalité du centre historique. Le traitement a débuté par les secteurs commerçants, notamment ceux utilisés par les restaurants comme sur la place Champollion ou les terrasses Valentré permettant aux professionnels de démarrer la saison. À noter que le pont Louis-Philippe a été traité dans sa totalité, retrouvant une clarté perdue depuis de nombreuses années.

Contact presse :

Direction de la Communication : 05 65 20 87 91 ou 05 65 20 87 12